

Orafi

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE ET ASSOCIES
106, cours Charlemagne
69002 Lyon
Capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS NANTERRE

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Orapi

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Orapi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Orapi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des *goodwill*

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, la valeur nette des <i>goodwill</i> du groupe s'élève à K€ 43 796. Ces <i>goodwill</i> sont issus de regroupements d'entreprises réalisés par achats de filiales ou de fonds de commerce.</p> <p>Le groupe effectue au moins une fois par an à la clôture de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié un test de perte de valeur de ses <i>goodwill</i> alloués par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ces UGT représentent les zones géographiques.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces <i>goodwill</i> est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, comme indiqué dans la note 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dernières nécessitent l'utilisation par la direction d'hypothèses, d'estimations ou appréciations notamment en matière de prévisions de ventes futures et de rentabilité en particulier dans le contexte actuel de crise liée à la pandémie Covid-19 où il reste très difficile d'appréhender les incidences sur les perspectives à court et moyen terme.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'examen de la cohérence des prévisions de ventes et d'EBITDA des cinq prochaines années avec les données prévisionnelles issues du dernier plan à cinq ans établi par la direction et soumis au conseil de surveillance ;• l'analyse de la cohérence des prévisions avec les perspectives de marché et avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité du groupe ;• la vérification arithmétique des calculs associés aux analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur élaborés par l'entreprise et présentés dans l'annexe aux comptes consolidés. <p>Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation.</p>

■ Restructuration financière

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>ORAPI a finalisé le 29 juillet 2020 la mise en œuvre des opérations de restructuration de son endettement bancaire et obligataire prévues aux termes du protocole de conciliation conclu entre ORAPI, Kartesia et ses principaux créanciers bancaires et obligataires.</p> <p>Comme mentionné dans les notes 2.2 et 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés, la réalisation des opérations de restructuration a permis d'assurer le maintien et la continuité de l'exploitation du Groupe ORAPI, elle a eu pour conséquence d'une part l'apport par Kartesia de nouvelles liquidités pour un montant maximum de 17 000 K€ et d'autre part le réaménagement de l'endettement financier bancaire et obligataire du groupe pour un montant total de 51 950 K€.</p> <p>Nous avons considéré la restructuration financière comme un point clé de l'audit, étant précisé que cette restructuration a une incidence sur le classement de la dette financière entre courant et non courant en vertu des dispositions d'IAS 1.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• apprécier, sur la base des documents contractuels (pacte d'actionnaires, documentation juridique, emprunts obligataires) relatifs à la restructuration, le caractère approprié des informations communiquées en note 2.2 de l'annexe concernant l'opération de restructuration financière ;• identifier dans les documents contractuels relatifs aux emprunts obligataires signés entre le groupe et Kartesia les modalités des cas de défaut pouvant y figurer et obtenir le <i>waiver</i> délivré avant la date de clôture pour les cas de défaut survenus au 31 décembre 2020 ;• apprécier le classement des dettes financières pour leur part courante et non courante.

■ Provisions pour litiges commerciaux

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Les activités du groupe peuvent induire des litiges ou situations contentieuses en matière commerciale (clients, fournisseurs) et le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.17 et 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés, les expositions du groupe à ces différents risques ou situations contentieuses incertaines font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors que les risques encourus peuvent être évalués avec une précision suffisante.</p> <p>Les provisions pour litiges commerciaux s'élèvent à K€ 1 889 au 31 décembre 2020.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques commerciaux comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement de la direction pour la détermination de ces provisions.</p>	<p>Dans le cadre notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• examiner les procédures mises en œuvre par le groupe pour identifier et recenser l'ensemble des litiges commerciaux ;• prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le groupe et de la documentation correspondante, et procéder à une étude, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;• prendre connaissance des principaux litiges en cours et examiner les analyses de la direction pour estimer le montant des provisions ;• apprécier le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentés en annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil de surveillance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Orapi par votre assemblée générale du 22 avril 2011.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la dixième année de leur mission sans interruption.

Antérieurement, le cabinet Ernst & Young Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 1^{er} avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Vanessa Girardet

Nicolas Perlier

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Annexe

GROUPE ORAPI
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020
En milliers d'euros

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Produits des activités ordinaires	240 079	267 508
Achats consommés et variation de stocks	-125 288	-126 621
Charges externes	-36 662	-40 552
Charges de personnel	-60 051	-64 102
Impôts et taxes	-2 667	-2 965
Autres produits et charges opérationnels courants	467	-115
EBITDA*	15 879	33 153
Dotations aux amortissements	-13 030	-12 807
Dotations aux provisions	65	-1 824
Résultat Opérationnel courant	2 914	18 522
Autres produits et charges opérationnels	-1 581	-2 390
Résultat opérationnel	1 333	16 132
Produits de trésorerie	101	41
Coût de l'endettement financier brut	-3 527	-5 177
Coût de l'endettement financier net	-3 426	-5 136
Autres produits et charges financiers	-14	2 001
Charge d'impôt	-806	-3 539
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 913	9 458
Résultat net (Part des intérêts ne donnant pas le contrôle)	45	241
Résultat net (Part du Groupe)	-2 959	9 216
Nombre d'actions existantes	4 594 464	5 435 827
Résultat net (Part du Groupe) par actions en euros	-0,64	1,70
Nombre d'actions maximales après les levées	4 594 464	5 435 827
Résultat net dilué (Part du Groupe) par action en euros	-0,64	1,70

*EBITDA = Résultat Opérationnel courant + Dotations aux Amortissements et Provisions

GROUPE ORAPI
Etat consolidé du résultat global total au 31 décembre 2020
En milliers d'euros

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat Net de l'ensemble consolidé	-2 913	9 458
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	471	-795
Couverture de flux de trésorerie	0	0
ID sur couverture de flux de trésorerie et autres	0	0
Total des éléments recyclables en résultat	471	-795
Ecarts actuariels - effet SORIE	-529	-259
ID sur écarts actuariels - effet SORIE	153	75
Frais d'augmentation de capital nets d'IS		-1 022
Total des éléments non recyclables en résultat	-376	-1 206
Total des éléments recyclables et non recyclables en résultat	95	-2 000
Résultat global total	-2 818	7 458
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>-2 813</i>	<i>7 452</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>-5</i>	<i>5</i>

GROUPE ORAPI
Bilan consolidé au 31 décembre 2020
En milliers d'euros

ACTIFS	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Goodwill	44 576	43 796
Autres immobilisations incorporelles	6 977	6 606
Actifs au titre des droits d'utilisation	20 557	21 794
Immobilisations corporelles	19 857	19 083
Actifs financiers non courants	5 055	3 817
Participations dans les entreprises associées	0	0
Impot différé actif	1 259	1 299
ACTIFS NON COURANTS	98 281	96 396
Stocks	28 579	35 821
Clients	42 380	42 454
Autres créances courantes	14 219	14 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 380	37 851
ACTIFS COURANTS	94 558	130 535
TOTAL ACTIFS	192 840	226 931

PASSIFS	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Capital	4 619	6 598
Primes, réserves, report à nouveau	38 854	42 866
Reserve de conversion	-454	-1 187
Résultat (part du Groupe)	-2 959	9 216
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	<i>40 059</i>	<i>57 494</i>
<i>Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>542</i>	<i>839</i>
CAPITAUX PROPRES	40 601	58 333
Dettes financières à plus d'un an	4 291	54 634
Passifs de location non courants	15 206	16 907
Provisions	5 143	5 357
Impot différé passif	943	924
Autres dettes non courantes	539	522
PASSIFS NON COURANTS	26 121	78 344
Dettes financières à moins d'un an	53 833	2 734
Dettes auprès des factors	12 741	14 308
Passifs de location courants	5 543	5 137
Fournisseurs	38 392	44 558
Impôt exigible courant	1 063	1 847
Autres dettes courantes	14 546	21 672
PASSIFS COURANTS	126 117	90 255
TOTAL PASSIFS	192 840	226 931

GROUPE ORAPI
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31/12/2020
En milliers d'euros

Tableau des flux de trésorerie consolidé	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat de l'ensemble consolidé	-2 913	9 458
Amortissements et provisions (cf. Détail 1)	19 632	12 901
Variation des impôts différés	-430	-132
Plus values de cession nettes d'impôts	-6 390	-1 048
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location	618	584
Capacité d'autofinancement	10 517	21 764
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (cf. Détail 2)	-3 116	7 357
Total Flux de trésorerie lié à l'activité	7 401	29 121
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-4 340	-5 938
Cession d'immobilisations	83	572
Variation nette des actifs financiers non courants	14 287	1 823
Variation des dettes sur immobilisations	7	49
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	0	0
Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	10 037	-3 495
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires société mère	0	0
Augmentation de capital en numéraire net frais	0	9 271
Emissions d'emprunts	1 067	53 400
Remboursement emprunts	-8 390	-53 995
Variation dettes auprès des factors	-2 429	1 567
Loyers payés au titre des contrats de location	-7 044	-6 929
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-16 796	3 314
Variation de Trésorerie	643	28 940
Trésorerie d'ouverture	8 808	9 380
Concours bancaires d'ouverture	-968	-648
Trésorerie d'ouverture	7 840	8 732
Trésorerie de clôture	9 380	37 851
Concours bancaires de clôture	-648	-485
Trésorerie de clôture	8 732	37 366
Variation de trésorerie	892	28 634
Variations du cours des devises	249	-307

Détail Tableau des Flux Groupe Orapi

Détail Tableau des Flux	31 décembre 2019	31 décembre 2020
<i>Détail 1 Amortissements et provisions</i>		
Amortissements	19 135	12 854
Variation nette Provisions risques et charges	498	48
Total détail 1	19 632	12 901
<i>Détail 2 Variation besoin en fonds de roulement</i>		
Variation stock	5 386	-7 614
Variation clients	5 115	-679
Variations fournisseurs	-13 296	6 630
Variations autres créances	418	1 073
Variation autres dettes et autres dettes à plus d'un an	-739	7 947
Total détail 2	-3 116	7 357

GROUPE ORAPI
Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020
En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions auto contrôle	Ecart de Conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
Au 31 décembre 2018	4 618 753	4 619	35 100	4 669	-595	-925	42 866	134	43 000
Augmentation (diminution) de capital et réserves							0		0
Dividendes versés							0		0
Ecart de conversion						471	471	1	473
Résultat de l'exercice				-2 959			-2 959	45	-2 913
Valorisation des options accordées							0		0
Effets des Variations de périmètre				-55			-55	361	306
Autres mouvements				-376	111		-264		-264
Au 31 décembre 2019	4 618 753	4 619	35 100	1 279	-484	-454	40 059	542	40 601
Augmentation (diminution) de capital et réserves	1 979 466	1 979	7 093	198			9 271		9 271
Dividendes versés							0		0
Ecart de conversion						-795	-795	-8	-803
Résultat de l'exercice				9 216			9 216	241	9 458
Valorisation des options accordées							0		0
Effets des Variations de périmètre				-93			-93	58	-34
Autres mouvements				-187	23		-165	5	-159
Au 31 décembre 2020	6 598 219	6 598	42 194	10 413	-461	-1 248	57 494	839	58 333

ANNEXE

Annexes aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020

du Groupe ORAPI

(Données chiffrées en milliers d'euros)

Présentation de la société.....	8
1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation.....	8
1.1 Principes généraux	8
1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs	9
1.3 Périmètre et méthode de consolidation.....	10
1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères	12
1.5 Immobilisations incorporelles et goodwill.....	13
1.6 Actifs au titre des droits d'utilisation et passifs de location (norme IFRS 16 « Contrats de location »).....	13
1.7 Immobilisations corporelles	14
1.8 Prix de revient des immobilisations	15
1.9 Suivi de la valeur des actifs immobilisés.....	15
1.10 Instruments financiers dérivés	16
1.11 Actifs financiers.....	16
1.12 Actifs destinés à être cédés	17
1.13 Stocks et travaux en cours	17
1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
1.15 Capitaux propres consolidés et actions propres.....	18
1.16 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme	19
1.17 Provisions et passifs éventuels	20
1.18 Emprunts et dettes financières.....	21
1.19 Passifs financiers.....	21
1.20 Juste valeur des instruments financiers.....	21
1.21 Produits des activités ordinaires	22
1.22 Résultat opérationnel courant	22
1.23 Autres produits et charges opérationnels.....	22
1.24 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers.....	22
1.25 Impôt.....	23
1.26 Résultat par action.....	24
2 Principaux événements de l'exercice.....	24
2.1 Activité dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19	24
2.2 Restructuration Financière d'ORAPI.....	24
2.3 Cession de la société Médilis	26
3 Notes relatives au bilan	26
3.1 Périmètre de consolidation à la clôture.....	26
3.2 Goodwill	27
3.3 Contrats de location : détail des droits d'utilisation d'actifs	27
3.4 Immobilisations incorporelles.....	28
3.5 Immobilisations corporelles	28
3.6 Dépréciation des actifs non courants	29
3.7 Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	29
3.8 Actifs financiers	30
3.9 Stocks	31
3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
3.11 Capitaux propres.....	32
3.12 Dividendes payés et proposés	32
3.13 Provisions	33
3.14 Passifs financiers.....	36
3.15 Gestion des risques et instruments financiers	39
4 Notes relatives au compte de résultat.....	41

4.1 Impacts application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »	41
4.2 Autres produits et charges opérationnels courants	41
4.3 Autres produits et charges opérationnels.....	41
4.4 Le coût de l'endettement financier net	42
4.5 Impôt sur les sociétés.....	42
4.6 Frais de recherche et développement.....	43
4.7 Résultat par action et résultat dilué par action.....	43
4.8 Transaction avec les parties liées.....	44
4.9 Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	45
5 Information sectorielle	45
5.1 Information par secteur géographique de l'exercice 2020	46
5.2 Information par secteur géographique de l'exercice 2019	47
6 Informations.....	48
6.1 Engagements hors bilan : nantissements, cautions et garanties	48
6.2 Autres engagements hors bilan	48
6.3 Effectifs	49
6.4 Attribution d'actions gratuites	49
6.5 Événements postérieurs à la clôture.....	49

Présentation de la société

Orapi SA, société-mère du Groupe Orapi, est une société anonyme de droit français et dont le siège social est situé 25, rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, France. Orapi SA est une société cotée au compartiment C sur le marché Euronext Paris.

La société conçoit, fabrique et commercialise les solutions et produits techniques nécessaires :

- A l'Hygiène, générale (sols, surfaces, ...) et spécialisée (linge, CHR, milieux médicaux, ...)
- Au Process, afin d'entretenir et maintenir matériel et machines dans tous les secteurs d'activité.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2021 et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 23 avril 2021.

1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

1.1 Principes généraux

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Orapi sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (000 €) sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Orapi SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année (ci-après désigné comme "le Groupe"). Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs enregistrés à la juste valeur.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2019, après la prise en compte ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020 :

- Il s'agit principalement de l'amendement d'IAS 1 et IAS 8 – Définition du terme « significatif », modification des références au cadre conceptuel dans les normes, de l'amendement d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1, et de l'amendement d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Définition d'une entreprise, qui n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.
- Enfin, concernant la norme IFRS 16, le Groupe s'est assuré au cours de l'année 2020 que l'interprétation IFRS IC de décembre 2019 sur la définition de la durée exécutoire des contrats de location ainsi que l'amendement à la norme IFRS16 qui traite de l'allègement de loyers liés à la COVID-19 étaient correctement appliqués. Au 31 décembre 2020, la conformité à cette interprétation ainsi qu'à cet amendement n'a pas d'impact significatif.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur :

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur :

- L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union Européenne mais non entrés en vigueur au 1er janvier 2020
- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en courant ou non courant
- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires – coûts d'exécution d'un contrat
- Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2018-2020
- Amendements IFRS 9 - IAS 39 – IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2

Ces textes ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs

Utilisation d'estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

Dépréciation des goodwill

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an à la clôture de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié lors d'une clôture intermédiaire. Ceci nécessite une estimation de la valeur recouvrable, généralement assise sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwill sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice et définisse un certain nombre d'hypothèses notamment en matière de prévisions de ventes futures et de marges d'exploitation en découlant et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour

calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans la note « Goodwill ».

Comptabilisation des actifs d'impôts différés

Le Groupe ne comptabilise des actifs d'impôts différés que s'il est probable qu'il disposera de bénéfiques imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. A chaque clôture, la valeur comptable des actifs d'impôts différés fait l'objet d'une réestimation afin, d'une part d'apprécier à nouveau la valeur comptable des actifs d'impôts différés comptabilisés et non apurés, et d'autre part d'apprécier si les actifs d'impôts différés non comptabilisés au cours des exercices antérieurs peuvent l'être à cette clôture.

Indemnités de départs à la retraites et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, taux de rotation du personnel et d'augmentation des engagements sociaux. De plus amples détails sont communiqués dans la Note « Provisions ».

Dépréciation des stocks

Les règles de dépréciation des stocks du Groupe Orapi sont basées sur une analyse de la rotation historique des ventes et des informations opérationnelles disponibles à la date d'arrêté des comptes.

RFA et coopérations commerciales à percevoir de la part des fournisseurs

Les achats effectués auprès de certains fournisseurs donnent lieu à une estimation de RFA (inconditionnelles, ou conditionnelles en fonction d'objectifs d'achats) et de montants liés à des coopérations commerciales.

A chaque clôture, le Groupe procède à une estimation des produits à recevoir de ses fournisseurs au titre des remises de fin de période et/ou accords de coopération commerciale. Cette estimation est établie sur la base des engagements figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs, des réalisations à date et, le cas échéant, des projections de réalisations futures jusqu'à l'échéance contractuelle.

Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

1.3 Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle de la société mère sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération et les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert du contrôle effectif et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

L'ensemble des filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Intégration globale

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Participation dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le *goodwill* lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'entreprise associée est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir une influence notable sur l'entité.

Le Groupe Orapi ne détient aucune participation minoritaire dans une entreprise associée, dont l'activité économique est exercée sous son influence notable.

Regroupement d'entreprises

IFRS 3 révisée a modifié les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charges.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un *goodwill* complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du *goodwill* complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du *goodwill* partiel, seule méthode applicable.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le *goodwill* ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en *goodwill* lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée a modifié le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis dans le cas de la méthode du *goodwill* partiel, à leur juste valeur dans le cas de la méthode du *goodwill* complet.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Orapi. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession au compte de résultat sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

A la date de clôture, les montants des principaux postes du bilan des sociétés où sont comptabilisés des intérêts ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatifs.

1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les états financiers des filiales ont été convertis en euros conformément à IAS 21 en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments de capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La variation de conversion mentionnée dans les capitaux propres résulte de l'utilisation historique de ces différents taux.

L'impact des variations de change sur les prêts et dettes à caractère financier entre les sociétés du groupe est comptabilisé dans les variations de conversion des capitaux propres, lorsque ces éléments monétaires font partie de l'investissement net d'Orapi SA dans ses activités à l'étranger au sens d'IAS 21.

Tout *goodwill* provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger par une société étrangère et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

1.5 Immobilisations incorporelles et goodwill

Goodwill

Les *goodwill* sont évalués conformément à la note 1.3.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, comme décrit en note "Suivi de la valeur des actifs immobilisés". En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en Autres produits et Charges Opérationnels.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, en Autres Produits et Charges Opérationnels, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à :

- Des logiciels achetés qui sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 an à 5 ans ;
- Des marques qui sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont dépréciées en cas de perte de valeur ou amorties sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Un droit d'utilisation et de représentation des marques acquises, non amorti ;
- Un contrat de distribution exclusive amorti sur une durée de 19 ans ;
- Des relations clients amortissables sur des durées de 9 à 20 ans.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à IAS 36.

Coûts de Recherche & Développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel seulement si le Groupe Orapi peut démontrer que la faisabilité technique, les perspectives de vente et l'évaluation fiable sont assurées.

1.6 Actifs au titre des droits d'utilisation et passifs de location (norme IFRS 16 « Contrats de location »)

Le Groupe Orapi a appliqué la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée.

Les contrats de location, à l'exception de ceux entrant dans le champ des exemptions prévues par la norme IFRS 16, sont comptabilisés au bilan, dès la mise à disposition de l'actif sous-

jacent des contrats, avec la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation et au passif d'une obligation locative (passif de location).

Au compte de résultat, la charge de loyers de ces contrats de location est remplacée par une charge d'amortissements liée au droit d'utilisation dans le résultat opérationnel et par une charge d'intérêts financiers liée à la dette de location.

Les principaux contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont des baux immobiliers, des contrats de location de véhicules et d'engins de manutention et dans une moindre mesure de matériels informatiques.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur. Dans les deux cas, les loyers futurs relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2020. Pour ces contrats, les loyers restent comptabilisés en charges opérationnelles et les flux de trésorerie liés à leur paiement sont présentés dans les flux de trésorerie liés à l'activité dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

Les taux d'actualisation sont déterminés par zone géographique et par catégorie d'actifs en fonction du taux d'emprunt marginal du Groupe ou des entités preneuses à la date de commencement des contrats. Ces taux d'actualisation sont également déterminés en tenant compte des durées résiduelles des contrats.

Les principaux taux d'actualisation utilisés sont pour les baux immobiliers de 2.8% en Europe, 4% en Asie et 5.5% au Canada et pour les véhicules et engins de manutention de 4% en Europe.

En valeur, les contrats de location sont essentiellement constitués par des biens immobiliers (bureaux, usines et entrepôts), pour lesquels la durée d'amortissement des agencements est en cohérence avec la durée retenue dans le calcul des droits d'utilisation.

La durée des baux commerciaux appliquée correspond à leur période exécutoire, sauf si le preneur est raisonnablement certain d'exercer son option de résiliation au terme d'une des périodes triennales.

Le détail des droits d'utilisation d'actifs et des passifs de location enregistrés dans les comptes consolidés au 31 décembre est présenté en § 3.3 et § 3.14 (décomposition de la dette financière nette).

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (y compris frais accessoires) conformément au traitement de référence d'IAS 16, ou à leur juste valeur pour celles acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants. Les frais d'installation sont incorporés sur la base du calcul d'un coût réel moyen unitaire. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Constructions et agencements : 10 à 20 ans linéaire
- Installations techniques, matériel & outillage : 2 à 8 ans linéaire
- Matériel de bureau & informatique : 3 à 5 ans linéaire

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

1.8 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à douze mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Valeur immobilisée des doseurs et distributeurs

Afin d'approcher au mieux le prix de revient des doseurs et distributeurs mis à la disposition des clients dans le cadre de contrats de service pluriannuels, le coût immobilisé de ces équipements inclut des frais d'installation qui s'ajoutent au prix d'achat desdits matériels.

1.9 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères internes et externes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité
- Pour les actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas définie et les *goodwill*, un test de dépréciation de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) est effectué au minimum une fois par an, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les *goodwill* sont rattachés à l'UGT à laquelle ils se rapportent.

Le Groupe a défini 4 UGT :

- L'Europe du Nord et l'unité de production anglaise ;
- L'Europe du Sud et les unités de production françaises ;
- L'Amérique du Nord et l'unité de production de Montréal ;
- L'Asie et l'unité de production de Singapour.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Des taux d'actualisation différents sont utilisés pour certaines UGT afin de refléter les risques spécifiques à certaines zones géographiques
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la

date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance

- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

1.10 Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés, désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture de *cash-flow hedge*, consistent principalement en contrats de swap de taux d'intérêt. S'il est démontré que la relation de couverture est hautement efficace prospectivement et rétrospectivement, les variations de juste valeur de ce dérivé sont comptabilisées au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants avec les capitaux propres comme contrepartie.

1.11 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers, lors de leur comptabilisation initiale, conformément aux dispositions prévues par IFRS 9 qui repose sur une approche basée d'une part sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs et d'autre part sur le modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention. En pratique, le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels conduit à distinguer d'une part les instruments de nature prêt ou créance, dont l'évaluation est fonction du modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention, et d'autre part les instruments de capitaux propres.

La norme prévoit ainsi trois catégories pour les prêts et créances, chacune associée à un mode de gestion distinct :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti dont l'objectif est de les détenir pour percevoir les flux de trésorerie contractuels. C'est le cas notamment de l'essentiel des prêts et des créances ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dont l'objectif est de les détenir à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour ceux ne correspondant à aucun des deux modèles économiques ci-dessus.

Les instruments de capitaux propres sont, en application d'IFRS 9, des actifs financiers évalués à la juste valeur, dont les variations sont à enregistrer en résultat ou en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat, suivant l'option retenue à l'origine, titre par titre. Pour certains titres non consolidés non cotés, la méthode du coût a cependant été maintenue dans la mesure où elle constitue la meilleure approximation disponible de la juste valeur.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

Les instruments de nature créance font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit étant appréhendé et apprécié sur la base de données historiques et des informations disponibles à la clôture. A la date de transition, le risque de crédit a été évalué comme négligeable.

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Les prêts et créances évalués au coût amorti ;
- Les instruments de capitaux propres évalués au coût ;
- Les actifs évalués en juste valeur par résultat.

1.12 Actifs destinés à être cédés

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

1.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks de la Société, comptabilisés conformément à IAS 2 – Stocks, sont constitués des trois catégories suivantes :

- Matières premières et Emballages ;
- En cours de production ;
- Marchandises et Produits finis.

Matières premières, emballages et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Les dépréciations des matières premières et emballages sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation future ; pour les marchandises, les dépréciations sont déterminées en fonction de leurs conditions de commercialisation (quantités, prix de vente) et d'autres informations opérationnelles disponibles à la date d'arrêt des comptes.

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production. Une provision pour dépréciation est constituée selon les critères suivants :

- Rotation des stocks, les perspectives d'écoulement étant appréciées notamment sur la base des ventes réalisées au cours des 12 derniers mois.
- Lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son prix de revient
- En fonction d'informations opérationnelles disponibles à la date d'arrêt des comptes.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et au passif sur la ligne « emprunts et dettes financières à moins d'un an »

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont classés à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

1.15 Capitaux propres consolidés et actions propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions et à l'existence de contrats de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

Paiement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe bénéficient de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Ces opérations sont évaluées selon le modèle de *Black and Scholes*, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Actions gratuites

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions, conformément à la norme IFRS 2.

Paiement en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est initialement évalué à la juste valeur, à la date d'attribution, en retenant la valeur de souscription. Cette juste valeur est comptabilisée en charge sur toute la période d'acquisition, avec un passif en contrepartie. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, et y compris à cette dernière date, selon les modalités de calcul de prix de rachat définies dans les conventions entre les parties. Toute variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions d'intérêts complémentaires et les options de vente détenues par des minoritaires dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle acquis est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas des options de vente, les engagements d'achat du groupe sont évalués à leur valeur actuelle et reclassés en dettes financières au bilan.

1.16 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme

Régime à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charge.

Régime à prestations définies

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'employeur a une obligation vis-à-vis des salariés. Ces régimes peuvent être :

- Soit financés au fur et à mesure de l'emploi, par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus des employeurs, et par le versement par ces fonds des montants dus aux bénéficiaires dans la limite des sommes disponibles
- Soit directement versés par l'employeur aux bénéficiaires lors de l'exercice des droits attribués.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite. La société Orapi Hygiène dispose d'un fonds de couverture au titre de ses engagements de départ en retraite. Ce fonds est éligible à la couverture des prestations servies par l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

Les placements effectués par le fonds sont des placements sans risque quant au montant du capital investi.

Sur la base des dispositions propres à chaque régime à prestations définies (définies par la loi, les conventions collectives ou les accords d'entreprise), un calcul est fait, à la clôture de chaque exercice, de la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur (« *projected benefits obligations* » ou PBO). Cette valeur actualisée des obligations, évaluée régime par régime, donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour son montant qui excède la juste valeur des actifs de couverture correspondants.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus, évaluée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence à un taux de marché fondé sur les obligations d'entités de première catégorie dont le terme est cohérent avec la durée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations futures évolue annuellement en fonction des facteurs suivants :

- Augmentations dues à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires (« coûts des services rendus au cours de l'exercice ») comptabilisée en résultat opérationnel courant ;
- Augmentations dues à la « désactualisation » correspondant à une année de moins par rapport à la date à laquelle les droits seront payés (« coût financier ») comptabilisée en résultat financier ;

- Diminutions liées à l'exercice des droits (« prestations servies ») comptabilisées en résultat opérationnel courant ;
- Variations (écarts actuariels) dues à des modifications des hypothèses actuarielles à long terme (inflation, taux d'augmentation salariale, taux de *turn over*, tables de mortalité, taux d'actualisation ou âge de départ à la retraite, etc.) et à des effets d'expérience (ex : écart entre le nombre de départs effectifs sur l'année et celui prévu selon les hypothèses de *turn over*) comptabilisées en capitaux propres ;
- Variations dues à des modifications dans les avantages accordés (réductions ou liquidations des régimes existants) comptabilisées en capitaux propres.

La juste valeur des actifs donnés en gestion au fonds spécialisé qui collecte, place et administre les sommes versées par l'employeur, varie en fonction :

- Des versements reçus des employeurs (« cotisations ») ;
- Des versements effectués aux bénéficiaires des prestations (prestations servies) ;
- Du rendement des actifs, y compris les modifications de leur valeur de marché.

Les hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et les taux de *turn over* sont révisées annuellement par les Responsables en charge des avantages du personnel, en application des procédures internes en vigueur.

Concernant la reconnaissance en résultat des écarts actuariels (pertes ou profits) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, la société en application d'IAS 19 révisée, les enregistre intégralement en capitaux propres.

Les modifications des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, lorsqu'elles interviennent, donnent lieu à la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés (incidence de la modification des droits au titre de la période de travail déjà réalisée).

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

La note 3.13 détaille :

- Les modalités d'octroi des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ;
- Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des deux derniers exercices ;
- L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies ;
- Leur incidence sur les états financiers.

Autres avantages à long terme accordés pendant la période d'emploi

La société Orapi Hygiène accorde aux salariés éligibles des gratifications en fonction de leur ancienneté. La société évalue cet avantage à long terme selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées et la variation annuelle du montant de cet engagement est intégralement enregistrée en résultat.

1.17 Provisions et passifs éventuels

Les provisions et passifs éventuels sont comptabilisés conformément à la norme IAS 37 – "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels". Ces provisions couvrent :

- Les provisions pour litiges sociaux et commerciaux ;
- Les provisions pour risques fiscaux avérés ;
- Les provisions pour restructuration.

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font

l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance propre ou d'un début d'exécution. Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.18 Emprunts et dettes financières

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe a souscrit des contrats d'affacturage lui permettant, en fonction de ses besoins de trésorerie, de procéder à la cession financière de ses créances commerciales. Les clauses de ces contrats n'assurant pas un transfert complet au factor des risques et avantages relatifs à ces actifs financiers, les créances cédées sont maintenues à l'actif du bilan consolidé, la contrepartie financière à la cession, reçue du factor, est enregistrée nette de la partie non mobilisable (retenues, garanties, ...) parmi les passifs financiers courants (cf. note 3.14).

1.19 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent des passifs financiers comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur. La ventilation des passifs financiers entre courant et non courant est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieur ou supérieur à un an.

1.20 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces

différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

1.21 Produits des activités ordinaires

Les produits de l'activité sont comptabilisés, conformément à IFRS 15, lors du transfert du contrôle du bien ou du service au client, correspondant le plus souvent, compte tenu de la nature des activités du Groupe, à la date de livraison physique. Le chiffre d'affaires est constaté pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ce bien ou service, net des remises et ristournes commerciales.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés en fonction des coûts réellement engagés. Ces produits enregistrés en autres produits de l'activité restent marginaux.

Les remises ou rabais accordés aux clients ainsi que les prestations rendues par les clients dans le cadre d'accords de coopération commerciale sont comptabilisées en déduction des ventes.

1.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- Des plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- Des dépréciations d'actifs ;
- Des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et des litiges ou événements inhabituels ;
- Du coût de l'endettement financier net ;
- Des autres produits et charges financiers ;
- Des impôts.

1.23 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels et non récurrents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note 4.2 "Autres produits et charges opérationnels".

1.24 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net est composé des intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires diminué des produits financiers liés aux placements de la trésorerie disponible.

A l'exception de ceux affectables aux actifs éligibles, les coûts des emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.25 Impôt

L'impôt sur les bénéficiaires correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

La charge d'impôt intègre également la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

ORAPI a opté pour le régime de l'intégration fiscale de groupe en France. Concernant les modalités de répartition de l'impôt, chaque filiale prend en charge l'impôt calculé en tenant compte de l'économie ou de la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Crédits d'impôt

Conformément à IAS 20, le Groupe enregistre les crédits d'impôt recherche (CIR) en autres produits et charges opérationnels courants.

1.26 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions de l'année déduction faite des actions d'auto contrôle comptabilisées en réduction des capitaux propres. Le résultat par action dilué tient compte des instruments dilutifs.

2 Principaux événements de l'exercice

2.1 Activité dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19

Au cours de l'exercice 2020, l'activité du Groupe ORAPI a été impactée par la pandémie mondiale. Cette crise sanitaire a entraîné un afflux important de commandes de gels hydroalcooliques et plus généralement une demande accrue de produits de désinfection et d'hygiène. La société ORAPI a mobilisé ses outils de production pour répondre aux demandes de ses clients et accroître ses capacités sur les gammes de produits liés à cette crise.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires généré par la société ORAPI et ses filiales sur les livraisons de gels hydroalcooliques, de lingettes, de produits de désinfection et EPI a permis de compenser les régressions sur certains marchés impactés par les restrictions liées à la COVID (industrie, CHR, notamment).

Dans ce contexte particulier, la société a pris soin d'analyser et de prendre en compte l'ensemble des éventuelles incidences comptables liées à la pandémie de Covid-19. Ces dernières ont toutes été transcrites dans les produits et charges d'exploitation.

La crise sanitaire de COVID-19 risque de renforcer les attentes et l'exigence des professionnels pour disposer de produits d'hygiène et de désinfection de haute qualité. Dans ce contexte, ORAPI dispose des savoir-faire et des outils industriels en France lui permettant d'être bien positionné sur son marché. Néanmoins, compte tenu des incertitudes sur l'environnement économique mondial, et dans un contexte évolutif de la crise de COVID-19, il reste très difficile d'appréhender les incidences sur les perspectives à court et moyen terme.

2.2 Restructuration Financière d'ORAPI

Le 3 mars 2020, ORAPI a annoncé la conclusion d'un protocole signé le 27 février 2020 entre les créanciers financiers du groupe ORAPI, ORAPI et Kartesia au titre du contrat de crédit syndiqué, des contrats de crédit bilatéraux et du contrat obligataire Micado en vue de la restructuration du bilan d'ORAPI et la mise en place d'une nouvelle facilité par Kartesia.

La réalisation des opérations de restructuration a permis d'assurer le maintien et la continuité de l'exploitation du Groupe ORAPI à travers l'apport de nouvelles liquidités ainsi que la réduction et le réaménagement de l'endettement financier du Groupe ORAPI compatible avec ses flux opérationnels.

Modalités de la restructuration financière d'ORAPI

ORAPI a finalisé le 29 juillet 2020 la mise en œuvre des opérations de restructuration de son endettement bancaire et obligataire prévues aux termes du protocole de conciliation conclu entre ORAPI, Kartesia et ses principaux créanciers bancaires et obligataires.

Ces opérations, qui permettent à ORAPI de restructurer son bilan et de mettre en place une nouvelle ligne de financement, comprennent notamment :

- un financement par Kartesia d'un montant maximum de 17 000 K€ sous forme d'obligations simples non cotées, dont une première tranche de 12 000 K€ a été souscrite par Kartesia le 29 juillet 2020 ; dans un délai de douze mois, ORAPI pourra décider d'émettre la seconde tranche pour le solde soit 5 000 K€ (confère §3.14) ;

- le rachat par Kartesia de l'ensemble de l'endettement bancaire France (hormis une dette hypothécaire de 0,6 M€) et obligataire du Groupe ORAPI, soit un montant total d'endettement bancaire et obligataire de 51 950 K€ (confère §3.14) ;

- la conversion en capital au bénéfice de Kartesia de 19,81 % de la valeur nominale des créances bancaires et obligataires rachetées par Kartesia soit une augmentation de capital de 10 293 K€ prime d'émission incluse (confère §3.11) ;

- la conversion pour 76.26 % de la valeur nominale des créances bancaires et obligataires par l'émission (i) d'obligations non cotées d'une valeur nominale unitaire de 5,20 euros, remboursables en actions nouvelles ORAPI pour un montant nominal total de 23 000 K€ et (ii) d'obligations non cotées d'une valeur nominale unitaire de 5,20 euros remboursables en actions nouvelles ORAPI, pour un montant nominal total de 16 617 K€ (confère §3.14)

Le solde des créances bancaires et obligataires non converties a fait l'objet d'un abandon de créances de la part de Kartesia pour un montant de 2 041 K€ qui a été comptabilisé en produit financier (confère §4.4) ;

- l'adoption d'une structure de gouvernance à Conseil de surveillance et Directoire :
 - Nomination par l'assemblée générale des actionnaires d'ORAPI réunie le 29 juillet 2020 de Monsieur Guy Chiffot, Monsieur Jean-Pierre Gaillard, Monsieur Jérôme Gacoin, Monsieur Damien Scaillierez, Madame Céline Fantin et la Société Gali, représentée par Martine Griffon-Fouco en tant que membres du Conseil de Surveillance ;
 - Désignation par le Conseil de Surveillance d'ORAPI réuni le 29 juillet 2020 de (i) Monsieur Guy Chiffot en qualité de président du Conseil de Surveillance et (ii), en qualité de membres du directoire, de Messieurs Emile Mercier et Henri Biscarrat qui en assure la présidence.
- L'attribution gratuite de 2.309.375 bons de souscription d'actions au profit des actionnaires d'ORAPI (confère §3.11) ;
- L'attribution gratuite d'actions de préférence au profit des mandataires sociaux et salariés ;
- La signature d'un pacte d'actionnaires relatif à ORAPI entre Kartesia, Monsieur Guy Chiffot et La Financière M.G.3.F, constitutif d'une action de concert entre La Financière M.G.3.F et Kartesia.

Conformément aux stipulations du protocole de conciliation, l'entrée en vigueur de ces opérations étaient soumises à la réalisation au plus tard le 31 juillet 2020 des conditions suspensives décrites dans les communiqués de presse publiés par ORAPI les 5 et 23 juin 2020. Le conseil d'administration d'ORAPI a constaté le 29 juillet 2020 la renonciation par Kartesia au bénéfice de la purge des voies de recours à l'encontre du jugement du Tribunal de commerce de Lyon en date du 7 juillet 2020 homologuant le protocole de conciliation, et par conséquent la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives qui y sont stipulées.

En outre, la totalité des résolutions nécessaires à la mise en œuvre des opérations de restructuration ont été approuvées dans le cadre de l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 29 juillet 2020.

2.3 Cession de la société Médilis

Orapi a cédé 100% des titres de la société Médilis le 10 juillet 2020 pour un prix de transaction supérieur à la Valeur Nette Comptable générant une plus-value de cession de 779K€ (confère §4.3). Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 366K€ au 30 juin 2020 représentant 0,9% du CA annuel du Groupe et 0,9% de l'EBITDA hors impact de la norme IFRS 16.

3 Notes relatives au bilan

3.1 Périmètre de consolidation à la clôture

Désignation	Société de droit	décembre-19		décembre-20		Méthode d'intégration
		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	
Orapi SA	Français	société mère	société mère	société mère	société mère	IG
Orapi Europe	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi International	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Chimiotechnic Vénissieux	Français	100%	100%	100%	100%	IG
PHEM	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Proven-Orapi Group	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Hygiène	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Academy (ex-Atoll)	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Laboratoires Médilis (A)	Français	100%	100%	-	-	IG
MHE	Français	65%	65%	65%	65%	IG
Orapi Pacifique LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Nordic	Finlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi USA Holding	Américain	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Canada	Canadien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Italie	Italien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Asia PTE LTD	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Chemicals (S) PTE	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (M) SDN BHD	Malaysien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (T) Co.LTD	Thaïlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Nederlands BV	Hollandais	100%	100%	100%	100%	IG
OTE	Espagnol	100%	100%	100%	100%	IG
ODSL (B)	Espagnol	100%	100%	60%	60%	IG
Orapi Transnet Sp Zoo	Polonais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Middle East Trading LLC	Dubaï	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	IG

Adresses des sociétés françaises : **Orapi SA, Orapi Europe, Chimiotechnic Vénissieux, Proven-Orapi Group** : 25, rue de l'Industrie 69200 Vénissieux ; **PHEM, Orapi International** : 225, Allée des Cèdres Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 01150 St Vulbas ; **Orapi Hygiène, MHE, Orapi Academy**: 12, Rue Pierre Mendès France, 69120 Vaulx-en-Velin.

Méthode d'intégration :

- IG : intégration globale
- MEE : mise en équivalence

A noter que :

- (A) La société MEDILIS a été cédée le 10 juillet 2020. Elle est sortie du périmètre de consolidation le 1^{er} juillet 2020 (cf § 2 Evènements significatifs).
- (B) Rachat par ORAPI de 60% des parts de la société ODSL sur le 2^{ème} semestre 2020.

3.2 Goodwill

Goodwill	2019	+	-	Variation périmètre (1)	Var conv & autres variations	2020
Valeur brute	53 522			-660	-120	52 742
Actifs détenus en vue de la vente	0					0
Dépréciation (*)	-8 946					-8 946
Total Goodwill net	44 576			-660	-120	43 796

(*) cf. note "dépréciation des actifs non courants"

(1) Correspond au Goodwill de la société Médilis, filiale cédée en juillet 2020 (cf §1.3)

L'allocation des *goodwill* par UGT est la suivante :

Goodwill	UGT Europe du Nord	UGT Europe du Sud	UGT Amérique du Nord	UGT Asie & Reste du Monde	Toutes UGT 2020
Valeur brute	6 916	42 475	457	2 894	52 742
Dépréciation	-500	- 6 324	-360	-1 762	-8 946
Total Goodwill net	6 416	36 151	97	1 132	43 796

3.3 Contrats de location : détail des droits d'utilisation d'actifs

Les droits d'utilisation d'actifs s'analysent comme suit :

Actifs au titre des droits d'utilisation en K€	Total 31 décembre 2019	Total 31 décembre 2020	Baux immobiliers	Autres
Valeur brute	26 957	33 002	28 294	4 708
Amortissements	-6 400	-11 208	-8 543	-2 665
Total	20 557	21 794	19 751	2 043

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent de contrats de location pour des biens immobiliers (bureaux, usines et entrepôts), pour lesquels la durée d'amortissement des agencements est en cohérence avec la durée retenue dans le calcul des droits d'utilisation.

La durée des baux commerciaux appliquée correspond à leur période exécutoire, sauf si le preneur est raisonnablement certain d'exercer son option de résiliation au terme d'une des périodes triennales.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur. Dans les deux cas, les loyers futurs relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2020.

3.4 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	2019	+	-	Var conv., transferts & autres	2020
Logiciels	7 266	282	-8	630	8 170
Marques	531			-22	509
Autres immobilisations incorporelles	11 511	2	-146	-44	11 323
Total brut	19 308	284	-154	564	20 002
Amortissements logiciels	-6 668	-560	8	4	-7 216
Amortissements marques	-229				-229
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-5 434	-686	146	23	-5 951
Total amortissements	-12 331	-1 246	154	27	-13 396
Total immobilisations incorporelles nettes	6 977	-962	0	592	6 607

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement un contrat de distribution détenu par Proven Orapi reconnu pour un total de 4 200 K€ comme actif incorporel distinct du *goodwill* dans le cadre de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de Proven ainsi que deux relations clients amortissables reconnues pour un montant de 5 100K€ lors de l'acquisition par Orapi du Groupe PHS. Un contrat de Recherche & Développement portant sur le dépôt de formules biocides, d'un montant de 700 K€, est par ailleurs amorti sur une durée de 10 ans.

3.5 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	2019	+	-	Var conv., transferts & autres	2020
Terrains	3 355		-42		3 314
Constructions	9 890	22	-25	-193	9 694
Machines et équipements	27 663	2 781	-2 231	-725	27 488
Autres immobilisations corporelles	15 266	438	-995	440	15 149
Immobilisations en cours	771	2 413	-19	-2 347	818
Total brut	56 946	5 654	-3 312	-2 825	56 463
Amortissements constructions	-5 967	-382	7	63	-6 278
Amortissements machines et équipements	-19 991	-3 616	3 188	717	-19 702
Amortissements autres immobilisations	-11 133	-1 210	921	24	-11 398
Total amortissements	-37 089	-5 208	4 116	804	-37 377
Total immobilisations corporelles nettes	19 857	446	804	-2 021	19 086

Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles correspondant au retraitement de contrats de crédit-bail (principalement immobiliers) s'élèvent à :

- Valeur brute : 2 656 K€
- Amortissements : - 1 766 K€
- Valeur nette : 890 K€

3.6 Dépréciation des actifs non courants

Au 31 décembre 2020, le groupe Orapi a procédé à l'estimation des valeurs recouvrables des UGT. Ces dernières ont été estimées sur la base des valeurs d'utilité qui ont été calculées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels aux taux de CMPC après impôt de respectivement 9,9% sur l'UGT Asie et Reste du Monde, 9,5% sur l'UGT Europe du Nord, 9,1% sur l'UGT Amérique du Nord et 8,9 % sur l'UGT Europe du Sud.

Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 2,04% sur l'UGT Europe du Nord, 2% sur l'UGT Amérique du Nord, 1,60% sur l'UGT Europe du Sud et 1,5% sur l'UGT Asie et Reste du Monde.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont quant à eux basés sur des estimations à 5 ans intégrant des hypothèses d'efficacité opérationnelle dans le cadre du plan stratégique mis en œuvre par le Groupe.

Les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit le Groupe à enregistrer de pertes de valeurs au cours de l'exercice.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de pertes de valeur.

3.7 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Néant.

3.8 Actifs financiers

Exercice 2020 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et créances évaluées au coût amorti	Instruments de capitaux propres évalués au coût	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	39	39			39	
Prêts	81	81		81		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 372	1 372		1 372		
Créances de CICE et CIR	2 269	2 269		2 269		
Valeurs mobilières	56	56				56
Actifs financiers non courants	3 817	3 817		3 722	39	56
Créances clients et comptes rattachés	42 454	42 454		42 454		
Clients et comptes rattachés	42 454	42 454		42 454		
Disponibilités	37 851	37 851				37 851
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 851	37 851				37 851
Total	84 122	84 122		46 176	39	37 907

Les créances clients brutes s'établissent à 45 757 K€ et les dépréciations 3 303K€ soit un montant net de 42 454 K€.

A la clôture, le classement des actifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes, par mode de détermination de la juste valeur, est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instrument cotés sur un marché actif	0
Instrument dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables	37 907
Instrument dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Actifs évalués en juste valeur par résultat	37 907

Exercice 2019 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et créances évaluées au coût amorti	Instruments de capitaux propres évalués au coût	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	39	39			39	
Prêts	121	121		121		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 374	1 374		1 374		
Créances de CICE et CIR	3 495	3 495		3 495		
Valeurs mobilières	26	26				26
Actifs financiers non courants	5 055	5 055		4 990	39	26
Créances clients et comptes rattachés	42 380	42 380		42 380		
Clients et comptes rattachés	42 380	42 380		42 380		
Disponibilités	9 380	9 380				9 380
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 380	9 380				9 380
Total	56 815	56 815		47 370	39	9 406

3.9 Stocks

	2019	2020	Var
Matières premières	6 091	9 340	3 249
Marchandises et produits finis	26 538	32 219	5 681
Dépréciation	-4 050	-5 738	-1 688
Total Stocks	28 579	35 821	7 242

3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2020	Var
Équivalents de trésorerie (euro)	0	0	0
Trésorerie en euro	6 393	34 227	27 834
Trésorerie en devises	2 987	3 624	637
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 380	37 851	28 471

Les postes de « trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan sont comptabilisés à leur juste valeur.

3.11 Capitaux propres

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Occasionnellement le Groupe achète ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres (via un contrat de liquidité), de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat et / ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

Le capital social d'Orapi a été augmenté de 4 618 753 € à 6 598 219 € suite à la création de 1 979 466 actions de valeur nominale 1 € dans le cadre de l'augmentation de capital souscrite intégralement par Kartesia le 29 juillet 2020 dans le cadre de l'opération de restructuration financière d'Orapi (confère § 2.2).

Cette augmentation de capital a donné lieu à la comptabilisation d'une prime d'émission pour un montant total de 8 314K €.

La dotation à la réserve légale à hauteur de 10% du nouveau capital a été effectuée par prélèvement sur la prime d'émission pour un montant de 198K€.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission correspondante pour leur montant net d'impôt sur les sociétés tel que préconisé par les textes en vigueur pour un montant de 1 022 K€.

Les bons de souscription d'actions (BSA) émis dans le cadre de l'opération de restructuration financière (confère § 2.2) étant des instruments de capitaux propres et attribués gratuitement, leur émission n'a pas d'impact dans le résultat consolidé du Groupe.

Le capital social d'Orapi SA au 31 décembre 2020 est ainsi composé de 6 598 219 actions, entièrement libérées, de 1 € chacune. Au 31 décembre 2020, 21 224 actions sont détenues en propre par Orapi SA. Le nominal de ces actions est imputé sur les capitaux propres consolidés.

	2019	2020
Total des actions du capital	4 618 753	6 598 219
Dont actions propres	24 289	21 224

Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Au 31 décembre 2020, 2 588 842 actions possèdent un droit de vote double.

3.12 Dividendes payés et proposés

Dividendes décidés et payés au cours de l'exercice écoulé :

La société n'a pas procédé en 2020 au versement d'un dividende au titre du résultat de 2019.

Dividendes proposés pour approbation à l'assemblée générale (non reconnus comme un passif au 31 décembre) :

Le Directoire du 15 mars 2021 a proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves.

3.13 Provisions

	2019	Dotations	Reprises		Variation Périmètre	Autres (1)	2020
			Provision utilisée	Provision non utilisée			
Provisions non courantes : retraites	5 143	421	-476	0	-62	331	5 357
Provisions courantes : risques et litiges	3 811	3 085	-737	-246	-58	0	5 853
Total provisions	8 954	3 506	-1 213	- 246	-120	331	11 210

(1) Les montants apparaissant en « Autres » (+331 K€) correspondent à la comptabilisation directe et immédiate en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels (conformément à IAS 19 révisée) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi.

La part courante des provisions pour risques et charges est classée dans la ligne « autres dettes » du bilan.

Les provisions courantes pour risques et litiges sont principalement constituées de provisions pour :

- Litiges pour risques commerciaux pour 1 889 K€ : le groupe ORAPI fait face à un certain nombre de litiges en matière commerciale (rupture de contrat d'approvisionnement, contrefaçon, concurrence, ...) Compte tenu des informations disponibles, des jugements de première instance, expertises et avis de ses conseils la direction d'ORAPI estime que les passifs commerciaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de sa connaissance. Toutefois selon l'issue de ces litiges, les obligations d'ORAPI pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts ;
- Coûts de départ de salariés dans le cadre de restructurations et litiges sociaux pour 2 811 K€ ;
- Déconstruction, démantèlement et remise en état de sites industriels pour 714 K€ : les activités d'ORAPI sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité qui imposent des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'ORAPI, notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle. Compte tenu des informations disponibles, la Direction d'ORAPI estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'ORAPI pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts ;
- Destruction de stocks des filiales françaises pour 90 K€.

A l'exception des provisions pour engagements sociaux, les provisions ne sont pas actualisées, l'effet d'actualisation n'ayant pas d'incidence significative.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (régime à prestations définies)

Le poste de provision pour retraite (avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre des régimes à prestations définies) évolue de la manière suivante :

	2019	Coût des services rendus 2020	Coût financier net	Reprise ou Paiement	Ecarts actuariels et autres*	Variation périmètre	2020
Dette actuarielle indemnités de départ en retraite	5 143	399	37	-491	331	-63	5 357

*cf note 3.12

Actifs de couverture

A noter que la société Orapi Hygiène a placé ses actifs de couverture sur un support financier souscrit auprès de la Compagnie Allianz (cf §1.15).

Au 31.12.2020, le poste de provision pour retraite des filiales françaises se solde par une provision pour retraite nette de 5 357K€ avec une valeur du fonds nulle à cette date.

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont déterminées par différentes conventions collectives. Les conventions applicables au Groupe sont : Commerce de Gros, Chimie et VRP.

- Description du régime

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié. L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié.

Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (généralement date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

- Hypothèses de calcul

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Hypothèses retenues pour les calculs	2019	2020
Taux de croissance des salaires (1)	2%	2%
Taux d'actualisation	0,70%	0,30%
Taux de charges sociales (suivant catégories)	De 28% à 53%	De 27% à 53%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2018	Insee 2019

(1) Y compris toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres, sur l'ensemble de la carrière et inflation comprise.

Le turnover est déterminé par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles (CSP : VRP, ouvriers / ETAM, cadres). Concernant l'estimation de ses taux de turnover, le Groupe

effectue ses calculs sur la base de statistiques moyennes de départ observées (par tranche d'âge et CSP) au niveau du groupe sur une période rétrospective glissante de 6 ans.

La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Le taux retenu à la clôture est le taux Iboxx à 10 ans des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. Ce taux respecte les dispositions d'IAS 19.

Les variations du taux d'actualisation auraient les impacts suivants :

Taux d'actualisation	Montant de l'engagement en K€
0,30%	5 356
1,30%	4 770
2,30%	4 273
3,30%	3 848

Incidence de l'évolution des régimes à prestations définies sur les états financiers

La synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

En K€	2019	2020
Valeur actualisée de l'obligation	-5 252	-5 357
Juste valeur des actifs du régime	109	0
Surplus (ou déficit)	- 5 143	- 5 357

a) Bilan :

En K€	2019	2020
	Total	Total
Solde de l'exercice précédent	4 128	5 143
Ecart actuariels enregistrés par capitaux propres	509	331
Charges ou reprises de l'exercice	515	-55
Cotisations payées au régime	0	0
Rendement du fonds	-9	0
Prestations payées nettes des remboursements du fonds	0	0
Variation de périmètre	0	-62
Autres	0	0
Solde de clôture de l'exercice	5 143	5 357

b) Compte de résultat :

<i>En K€</i>	2019	2020
Coût des services rendus par les bénéficiaires en activité	379	399
Reprise ou paiement	60	-491
Coût financier	76	37
Rendement du fonds	-9	0
Cotisations payées au régime	0	0
Charge nette (+) ou Reprise nette (-)	+506	-55

3.14 Passifs financiers

Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2020 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	54 634	54 634	54 634		
Passifs financiers courants	2 734	2 734	2 728		6
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	44 558	44 558	44 558		
Autres dettes non courantes	522	522	522		
Autres dettes courantes (hors provisions)	59	59	59		
Total des passifs financiers	102 507	102 507	102 501	0	6

Les passifs financiers enregistrés dans les comptes correspondent à la juste valeur de la dette.

L'écart entre les taux nominaux et les taux courants n'aurait pas un impact significatif.

A la clôture, le classement des passifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instrument cotés sur un marché actif	0
Instrument dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables (swaps de taux, puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle)	6
Instrument dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Passifs évalués en juste valeur	6

Exercice 2019 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	4 291	4 291	4 291		
Passifs financiers courants	66 574	66 574	66 560		14
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	38 392	38 392	38 392		
Autres dettes non courantes	539	539	539		
Autres dettes courantes (hors provisions)	43	43	43		
Total des passifs financiers	109 839	109 839	109 825	0	14

Décomposition de la dette financière nette

	2019	"+"	"-"	Variation périmètre	2020
Emprunts bancaires CT et LT (1)	49 950	922	-47 845		3 027
Emprunts obligations simples (1)	5 000	12 362	-5 000		12 362
Emprunts obligataires remboursables en actions (1)		40 112			40 112
Découvert bancaire	648		-162		485
Dette sur crédit-bail	87		-60		27
Dettes auprès des <i>factors</i> (2)	12 741	1 567			14 308
Autres dettes financières	2 439	86	-1 170		1 355
Total dettes financières brutes hors passifs de location	70 865	55 049	-54 237		71 676
<i>Dont dettes financières > 1 an</i>	<i>4 291</i>				<i>54 634</i>
<i>Dont dettes financières < 1 an</i>	<i>66 574</i>				<i>17 042</i>
Trésorerie	-9 380		-28 471		-37 851
Total dettes financières nettes hors passifs de location	61 485	55 049	-82 708		33 825
Passifs de location (3)	20 749	1 295			22 044
Total dettes financières nettes	82 234	56 344	-82 708		55 869

(1) Finalisation de la restructuration financière d'ORAPI

ORAPI a finalisé le 29 juillet 2020 la mise en œuvre des opérations de restructuration de son endettement bancaire et obligataire prévues aux termes du protocole de conciliation conclu entre ORAPI, Kartesia et ses principaux créanciers bancaires et obligataires.

Les modalités de cette restructuration sont détaillées en § 2.3.

Les obligations simples (New Money) dont le montant s'élève à 12 362K€ au 31 décembre 2020 ont une échéance en 2026 avec possibilité de remboursement anticipé. Les obligations non cotées remboursables en actions (ORA 1 et ORA 2), dont le montant s'élève à 40 112K€ au 31 décembre 2020 ont une échéance en 2040 et sont remboursables en actions ou en numéraire avec possibilité de remboursement anticipé.

A la clôture de l'exercice, la situation de la société en matière de covenants financiers est la suivante :

Contrat d'émission d'obligations simples

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2020 (k€)	Emprunts avec covenants au 31/12/2020
12 000	12 000	(A)

(A) Le ratio de levier prévu au contrat (Dette financière nette / EBITDA Consolidé Retraité) est respecté au 31 décembre 2020,

La société doit par ailleurs respecter un certain nombre d'engagements dont un montant de CAPEX limité à 5.5 M€ par an. Sur l'exercice 2020, les CAPEX se sont élevés à 5.9 M€ mais le prêteur Kartesia a octroyé à Orapi un waiver à ce titre avant la date de clôture.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont comptabilisés en charges à répartir et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, en fonction de la date prévisionnelle de remboursement des emprunts (soit 3 ans pour les obligations simples et 1 an pour les ORA

1) Les amortissements sont comptabilisés en résultat financier.

2) Les dettes auprès des factors résultent de créances cédées via des contrats d'affacturage à durée indéterminée. Les créances cédées sont des créances hors Groupe auprès de clients français. Toutes sociétés confondues, le montant total d'en-cours maximal s'élève à 21 M€.

Le mode de comptabilisation est un *netting* entre le total des créances cédées et les actifs associés (garanties, retenues, ...) La dette nette auprès des *factors*, présentée en dettes financières à moins d'un an et correspondant au montant utilisé à la clôture, se décompose comme suit (en K€) :

Créances cédées	-17 791
Garanties et retenues	5 792
Comptes courants des factors	-2 310
Dettes auprès des factors	-14 308

3) Les passifs de location comprennent 16,9M€ de dettes > à 1 an, le solde correspondant à des dettes < à 1 an.

Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 522K€ au 31.12.2020.

Décomposition des autres dettes courantes

	2019	2020
Dettes sociales	8 181	12 548
Dettes fiscales	2 509	3 212
Provisions courantes	3 812	5 853
Autres dettes courantes	43	59
Total	14 545	21 672

3.15 Gestion des risques et instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. En revanche, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Risque de crédit

Compte tenu de l'absence de concentration des clients et de la politique de gestion des comptes clients, le risque crédit est considéré comme non significatif.

Risque de marché

Risque de taux

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA.

- Dettes financières (hors passifs de location)

La ventilation des dettes en taux variables et taux fixes est la suivante :

	2019	2020
Dettes financières à taux fixe	12 418	54 151
Dettes financières à taux variable	58 447	17 525
Total	70 865	71 676

Analyse de sensibilité : une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 175 K€ sur le coût de l'endettement soit 3,38% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2020.

- Risque de change

Le Groupe Orapi est exposé à deux types de risque de change :

- ✓ Un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Orapi SA dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme ;
- ✓ Un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Orapi SA et provient principalement des ventes réalisées aux filiales anglaise, américaine et asiatique.

L'exposition du Groupe aux risques de change porte sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar de Singapour et de façon non significative le zloty polonais et le dirham des Emirats Arabes Unis.

En 2020, 93,9% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 2,7% en livre sterling, 0,7% en dollar US et dollar canadien, 2,0% en dollar Singapourien, 0,5% en zloty et 0,3% en dirham des Emirats Arabes Unis.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	€	Autres	Total	Elim	Total
Actif Circulant	3 843	693	1 677	111 851	824	118 888	-26 204	92 684
Dettes	-1 664	-316	-1 649	-154 343	-741	-158 713	26 114	-132 599
Position nette	2 179	377	28	-42 492	83	-39 825	-90	- 39 915

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US, du dollar singapourien et du zloty entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 49K€, 11K€, 86K€ et 14K€. L'impact sur le résultat net n'est pas significatif.

La ventilation des actifs et passifs financiers par devise en contre-valeur euros est la suivante :

	2019	2020
Clients libellés en euro	41 320	42 803
Clients libellés en devises	3 988	2 954
Provision pour dépréciation	-2 928	-3 303
Total Clients	42 380	42 454

	2019	2020
Dettes financières libellées en euro	69 776	56 574
Dettes financières libellées en devises	1 089	795
Dettes financières (hors passifs de location)	70 865	57 369

	2019	2020
Fournisseurs libellés en euro	36 731	43 118
Fournisseurs libellés en devises	1 661	1 440
Total Fournisseurs	38 392	44 558

Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est liée aux actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, les actions sont comptabilisées lors de l'acquisition en diminution des fonds propres, et les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Lorsque les titres sont acquis ou cédés, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des actions acquises ou cédées. A la clôture, le Groupe détient 21 224 actions propres.

Risque de liquidité

L'échéancier de remboursement des dettes financières (hors passifs de location) s'analyse comme suit :

	2019	2020
A moins d'un an	66 574	17 042
A plus d'un an et moins de 5 ans	4 106	2 921
A plus de 5 ans	185	51 714
Total	70 865	71 676

Excédents de trésorerie

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par le Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité.

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Impacts application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

En K€	31/12/2019	31/12/2020
Loyers payés au titre des contrats de locations en charges externes	7 044	6 929
Impact EBITDA	7 044	6 929
Dotation aux amortissements	-6 618	-6 399
Impact Résultat opérationnel courant	426	530
Charge d'intérêts financiers en coût de l'endettement financier	-618	-584
Impact résultat net de l'ensemble consolidé	-192	-54

4.2 Autres produits et charges opérationnels courants

	2019	2020
Pertes sur créances irrécouvrables	-191	-616
Ecart de change	-30	-74
Crédit Impôt Recherche	324	388
Autres produits et charges opérationnels courants	364	187
Autres produits et charges opérationnels courants	467	-115

4.3 Autres produits et charges opérationnels

	2019	2020
Coûts liés à la restructuration financière (1)		-2 599
Frais et provisions liés à la mise en œuvre du plan de transformation (2)	-2 019	-1 322
Plus-value de cession MEDILIS	-146	+779
Plus-values de cessions		+422
Autres produits et charges opérationnels		+330
Dépréciation du Goodwill UGT Europe du Sud	-6 135	
Plus-value de cession DACD	+6 390	
Reprise de provisions sur litiges	+329	
Autres produits et charges opérationnels	-1 581	-2 390

(1) Il s'agit d'honoraires de conciliation et de restructuration

- (2) Dans le cadre de son plan de transformation visant à améliorer la rentabilité du groupe, ORAPI a encouru des coûts non récurrents liés à la mise en œuvre de ce plan : coûts de départ, transferts, conseils.

4.4 Le coût de l'endettement financier net

	2020
Intérêts sur emprunts	871
Intérêts sur emprunts obligataires	1 472
Charges à répartir sur frais de financement	1 483
Charges d'intérêts financiers sur contrats de location	584
Autres (dont commissions factor)	726
Total	5 136

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 2 001K€ et sont essentiellement composés de l'abandon de créances de la part de Kartésia pour un montant de 2 041K€ (confère §2.2).

4.5 Impôt sur les sociétés

Ventilation de la charge d'impôt :

	2019	2020
Impôt exigibles	1 396	3 655
Impôts différés	-590	-116
Total	806	3 539

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique qui serait constaté avec application du taux d'IS en vigueur s'analyse comme suit :

	2019	2020
Impôt théorique (-) = produit	-610	3 759
Effet des taux d'imposition à l'étranger	-191	-220
Crédits d'impôts	-154	-166
CVAE (net)	441	809
Différences permanentes (net)	-136	765
Profit non taxé sur perte passée non activée	971	-58
Profit non taxé suite utilisation des déficits reportables		- 1 350
Reprise des impôts différés actifs suite utilisation des déficits reportables		1 350
Activation d'impôts différés relatifs aux déficits reportables antérieurs		- 1 350
Part de plus-value de cession consolidée DACD déductible	-1 556	0
Impôts différés non reconnus sur pertes fiscales	323	0
Impôts différés non reconnus sur dépréciation du goodwill	1 718	0
Impôt réel	806	3 539

Les bases d'impôt différé s'analysent comme suit :

Actif (+), Passif (-)	2019	2020
Impôt différé sur crédit-bail	-261	-261
Impôts différés sur avantages sociaux	1 456	1 539
Impôts différés liés à la fiscalité locale française (net)	-31	-41
Impôts différés liés à des retraitements de consolidation	- 2 787	- 2 503
Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	1 869	1 610
Impôt différés liés à la fiscalité locale étrangère (net)	70	31
Total impôt différé net	316	375

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi Europe, Orapi International, Chimiotecnica Vénissieux, Proven-Orapi Group, Phem, Orapi Hygiène et Orapi Academy sont intégrées fiscalement.

Au 31/12/2020, les sociétés françaises présentent des déficits reportables non activés à hauteur de 30 017 K€, dont 7 343 K€ correspondent à des déficits antérieurs à l'entrée des sociétés concernées dans le périmètre d'intégration fiscale, 14 944 K€ ont été générés dans le périmètre de l'intégration fiscale et 7 730 K€ sont en cours d'agrément.

Le Groupe considère la CVAE comme un impôt sur résultat.

4.6 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élèvent à 1 350 K€ (2019 : 1 134 K€).

Orapi n'a pas reconnu de frais de recherche et développement à l'actif de son bilan. Les critères de faisabilité technique, d'intention d'achèvement du développement et de vente, de disponibilité des ressources nécessaires au développement et de capacité à évaluer de façon fiable les dépenses relatives au développement peuvent être considérés comme remplis.

En revanche, des incertitudes majeures portent sur les débouchés commerciaux des développements effectués : la capacité à vendre le produit fini issu des développements n'est pas systématiquement avérée, rendant incertaine la génération d'avantages économiques futurs.

4.7 Résultat par action et résultat dilué par action

(K€)	31/12/19	31/12/20
Résultat Net Part du Groupe (RNPG)	-2 959	9 216
Nombre moyen pondéré d'actions existantes (après neutralisation des actions auto-détenues)	4 594 464	5 435 827
Instruments diluant le RNPG (<i>stock-options</i> – cf. Note 6.4)	0	0
Nombre d'actions maximales après les levées	4 594 464	5 435 827
RNPG par action (€)	-0,64	1,70
RN dilué PG par action (€)	-0,64	1,70

Il n'y a pas d'instrument, non dilutif à la clôture, qui pourrait diluer le RNPG par action à l'avenir.

4.8 Transaction avec les parties liées

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations brutes des dirigeants mandataires sociaux, comprenant 5 personnes, au titre de l'exercice 2020 sont :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Jetons de présence	Total
Rémunérations des organes de direction du groupe	1 529 881	159 952	63 824	0	0	1 753 657

Il n'existe pas de retraites « chapeau » pour les dirigeants ni de convention entre la société et ses mandataires sociaux relatives à des indemnités de départ.

Transactions avec MG3F

La société La Financière M.G.3.F (SIREN 353 946 577 00015), société holding qui détient plus de la moitié des droits de vote de la société Orapi SA, assure des prestations de politique générale, commerciale et marketing ainsi que de direction administrative et financière pour le Groupe, dans le cadre d'une convention spécifique.

La société La Financière M.G.3.F a facturé au cours de l'exercice 2020 à :

- Orapi SA
 - 1 862 K€ au titre de prestations de service ;
 - 5 K€ au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.
- Orapi Hygiène :
 - 216 K€ au titre de prestations de service.
- Orapi Europe :
 - 201 K€ au titre de prestations de service.
- Proven-Orapi Group :
 - 156 K€ au titre de prestations de service.

Orapi SA a facturé 16 K€ à MG3F au titre d'intérêts financiers sur compte-courant.

Transactions avec Kartesia Management SA

Paiement à la date de réalisation le 29 juillet 2020 de management fees par Orapi à Kartesia Management SA d'un montant de 500K€.

Transactions avec la Fondation d'entreprise Orapi Hygiène

Au cours de l'exercice 2020, la fondation Orapi Hygiène a reçu de la part de Orapi SA 45 K€ de versement en numéraire et 1 500 € de don en nature.

Transaction avec les dirigeants

Actions de préférence (AP)

Il a été procédé, en date du 20 octobre 2020 à l'attribution gratuite de 1 000 actions de préférence (AP) à émettre par la société au profit de salariés et/ou mandataires de la société et/ou de sociétés liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de commerce ; le montant

nominal maximal des AP qui pourraient ainsi être émises a été fixé à 1 000 euros soit un nombre maximum de 1 000 AP de 1 euros de nominal ; les 1 000 AP ne seront effectivement acquises et livrées à leurs bénéficiaires qu'au terme d'une période de un (1) an expirant le 20 octobre 2021.

Actions gratuites (confère §6.4)

Natures des relations entre Orapi SA et ses filiales

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis : ces opérations sont réalisées en appliquant le principe d'un prix de revient auquel est ajouté une marge industrielle ;
- Prestations de services données : en particulier, dans le cadre d'une convention de management fees, la société ORAPI SA apporte un support aux filiales en termes de direction, marketing, finance et comptabilité, ressources humaines et informatique...
- Prestations de services reçues : Les prestations de service reçues par ORAPI SA en provenance de ses filiales sont ponctuelles et marginales et sont liées à des refacturations de personnel dans le cadre de gestion de projets ;
- Contrats de location : il s'agit de conventions de sous-location portant sur des locaux de bureaux et de stockage sous-loués à Orapi Hygiène ;
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie : une convention de gestion de trésorerie est en vigueur entre les sociétés MG3F, ORAPI SA et ses filiales. Au titre de cette convention, ORAPI SA prête ou emprunte des liquidités au travers de compte-courants ;
- Fourniture de garanties ou de sûretés : ORAPI garantit des dettes bancaires et des garanties fournisseur de certaines de ses filiales. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe ORAPI.

4.9 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires (K€)	EY	Deloitte	Autres
Honoraires de certification des comptes	113 383	157 631	88 426
Honoraires autres que la certification des comptes (1)	38 500	43 500	0
TOTAL	151 883	201 131	88 426

(1) Les honoraires autres que la certification des comptes sont relatifs à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales principalement.

5 Information sectorielle

Orapi a retenu le secteur géographique, fonction de l'implantation des actifs comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en 4 segments principaux : Europe du Nord, Europe du Sud, Amérique du Nord, Asie & Reste du monde. Cette répartition est présentée selon des principes comptables identiques à ceux du *reporting* interne et reproduit l'information sectorielle synthétique définie pour gérer et mesurer en interne les performances de l'entreprise.

5.1 Information par secteur géographique de l'exercice 2020

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaire nette du secteur	14 563	241 465	1 819	9 661		267 508
Ventes inter-activités	84	3 151	0	7	-3 242	
Total chiffre d'affaires net	14 646	244 616	1 820	9 668	-3 242	267 508
Amortissement des immobilisations	-952	-11 257	-96	-502		-12 807
Résultat opérationnel courant	1 039	15 145	168	2 313	-143	18 522
Résultat Opérationnel	1 032	12 750	168	2 325	-143	16 132
Coût de l'endettement financier net						-5 136
Autres produits et charges financiers						2 001
Impôt						-3 539
Résultat net de l'ensemble consolidé						9 458
Résultat net (part des minoritaires)						241
Résultat net (part du Groupe)						9 216

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Goodwills	6 416	36 151	97	1 132		43 796
Immobilisations corporelles nettes	241	16 504	7	2 331		19 083
Autres immobilisations	980	5 538	89			6 606
Actifs au titre des droits d'utilisations	1 682	18 820	282	1 010		21 794
Actifs sectoriels autres	5 320	84 255	693	2 963	-547	92 684
Actifs financiers	1 048	37 255	83	3 281		41 668
Participations dans les entreprises associées		0				0
Actifs d'impôt		1 117			182	1 299
Total Actif	15 687	199 640	1 251	10 718	-364	226 931
Passifs sectoriels	2 651	67 235	168	1 997	57	72 108
Dettes financières	0	70 873	96	708		71 677
Passif de location non courant	980	14 791	210	926		16 907
Passif de location courant	742	4 219	86	89		5 137
Dette inter – sociétés	1 473	-1 032	25	-471	5	0
Passifs d'impôt	1 114	1 351	27	279		2 770
Capitaux propres	8 727	42 203	639	7 190	-426	58 333
Total Passif	15 687	199 640	1 251	10 718	-364	226 931
Investissements	35	5 585	3	315		5 938

5.2 Information par secteur géographique de l'exercice 2019

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaires nettes du secteur	15 761	212 329	1 712	10 278		240 079
Ventes inter-activités	168	3 498	0	44	-3 710	
Total chiffre d'affaires net	15 928	215 827	1 712	10 322	-3 710	240 079
Amortissement des immobilisations	-955	-11 465	-97	-513		-13 030
Résultat opérationnel courant	716	-241	140	2 208	91	2 914
Résultat Opérationnel	722	-1 830	140	2 210	91	1 333
Coût de l'endettement financier net						-3 426
Autres produits et charges financiers						-14
Impôt						-806
Résultat net de l'ensemble consolidé						-2 913
Résultat net (part des minoritaires)						45
Résultat net (part du Groupe)						- 2 959

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Goodwills	6 508	36 831	107	1 130		44 576
Immobilisations corporelles nettes	294	16 804	14	2 745		19 857
Autres immobilisations	1 033	5 847	97			6 977
Actifs au titre des droits d'utilisations	1 809	17 403	386	960		20 557
Actifs sectoriels autres	5 129	81 223	764	3 355	-5 393	85 079
Actifs financiers	1 117	7 411	134	2 278	3 495	14 435
Participations dans les entreprises associées		0				0
Actifs d'impôt		1 259			102	1 361
Total Actif	15 890	166 777	1 503	10 467	-1 796	192 840
Passifs sectoriels	2 717	54 844	198	2 180	-1 321	58 619
Dettes financières	0	69 775	188	902		70 865
Passif de location non courant	1 026	12 982	310	888		15 206
Passif de location courant	814	4 561	85	83		5 543
Dettes inter – sociétés	1 474	-946	50	-580	2	0
Passifs d'impôt	1 085	740	29	151		2 006
Capitaux propres	8 774	24 821	643	6 843	-480	40 601
Total Passif	15 890	166 777	1 503	10 467	-1 796	192 840
Investissements	115	4 044	6	175		4 340

6 Informations

6.1 Engagements hors bilan : nantissements, cautions et garanties

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2020	Total du poste de bilan au 31/12/2020	% nanti ou hypothéqué
CBI BPI	Nantissement titres société non cotée	Sept-16	Sept-28	2		
Obligations simples non cotées	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Juil-20	Juil-26	4 800		
Obligations simples non cotées	Nantissement de titres de sociétés non cotées	Juil-20	Juil-26	7 200		
	Total Immobilisations Incorporelles			12 002	50 402	24%
Emprunt CIC	PPD et Garantie Hypothécaire	Janv-18	Janv-27	520		
	Total Immobilisation corporelles			520	19 083	3%
Banque Populaire	Cauton bancaire	Févr-18	Févr-28	240		
BNP	Cauton bancaire	Juin-17	Juin-23	174		
BNP	Cauton bancaire	Mai-15	ND	150		
Fiscale	Cauton administrative et fiscale droits de douane	Févr-15	Avr-25	72		
Cauton OAM	Garantie de bonne exécution	août-17	août-22	12		
	Total Trésorerie			648	37 851	2%

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2020	Total du poste de bilan au 31/12/2020	% nanti ou hypothéqué
Eurofactor	Affacturage			14 308		
Ligne de crédit Canada	Nantissement sur stocks et clients	juil-20	juil-21	320		
	Total Nant. sur stock et clients			14 628	78 275	19%

À la suite de la cession de DACD, Orapi a octroyé à l'acquéreur de la société DACD une garantie de passif fiscal plafonnée à hauteur de 1,25 M€ et prenant effet le jour de la cession pour expirer un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration.

6.2 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble de Singapour, Orapi a vu son droit d'utilisation du terrain renouvelé jusqu'au 1^{er} mai 2042. Ce renouvellement du droit d'utilisation a été négocié en contrepartie de la réalisation d'investissements d'un montant de 2,7 MSGD d'une part, et de l'atteinte d'un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,78 d'autre part. Ces deux contreparties sont réalisées au 31 décembre 2020.

6.3 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2020 se répartissent comme suit :

Effectifs au 31/12/20	Employés	Cadres	Total
Europe	794	245	1 039
Amérique	11	1	12
Asie +Reste du monde	53	8	61
Total	858	254	1 112

6.4 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil de Surveillance du 20 octobre 2020 a décidé d'attribuer 6 000 actions gratuites à un mandataire social du Groupe.

Au 31/12/2020, les modalités d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Nombre	Date d'attribution	Cours
Nombre de droits attribués durant l'exercice	6 000	20/10/2020	8,14
Nombre de droits déçus	0		
Nombre de droits à la clôture	6 000	-	-

Actions gratuites liées aux droits attribués	Nombre	Date d'acquisition	Fin de période d'incessibilité
Droits émis	6 000	20/10/2021	20/10/2022
Total des actions gratuites	6 000		

6.5 Evénements postérieurs à la clôture

6.5.1 Remboursement anticipé volontaire partiel au titre des ORA1

Orapi a procédé en date du 31 janvier 2021 à un remboursement anticipé volontaire partiel de 15 000 000 € au titre des ORA1 (intérêts de la période inclus).